

<b>Nom du fournisseur ou marque commerciale:</b>	Siemens			
<b>Adresse du fournisseur</b> (b) :	BSH Hausgeräte GmbH, Carl-Wery-Str. 34, 81739 Munich, Germany			
<b>Référence du modèle:</b>	GS58NAWEV			
<b>Type d'appareil de réfrigération:</b>				
Appareil à faible niveau de bruit:	non	Type de construction:	Pose-libre	
Appareil de stockage du vin:	non	Autre appareil de réfrigération:	non	
<b>Paramètres généraux du produit:</b>				
Paramètre	Valeur		Paramètre	Valeur
Dimensions hors tout (millimètres)	Hauteur	1910	Volume total (dm <sup>3</sup> ou l)	366
	Largeur	700		
	Profondeur	780		
IEE	99.7		Classe d'efficacité énergétique	E <sup>(c)</sup>
Émissions de bruit acoustique dans l'air [dB(A) re 1 pW]	39		Classe d'émission de bruit acoustique dans l'air	C <sup>(c)</sup>
Consommation d'énergie annuelle (kWh/an)	278		Classe climatique:	Tempéré élargi
Température ambiante minimale (°C) à laquelle l'appareil de réfrigération est adapté	10 <sup>(c)</sup>		Température ambiante maximale (°C) à laquelle l'appareil de réfrigération est adapté	43 <sup>(c)</sup>
Réglage hiver	non			

<b>Paramètres des compartiments:</b>					
Type de compartiment		Paramètres et valeurs de compartiment			
		Volume du compartiment (dm <sup>3</sup> ou l)	Réglage de température recommandé pour un stockage optimisé des denrées alimentaires (°C) Ces réglages ne doivent pas être en contradiction avec les conditions de stockage prévues à l'annexe IV, tableau 3;	Pouvoir de congélation spécifique (kg/24 h)	Mode de dégivrage (dégivrage automatique = A, dégivrage manuel = M)
Garde-manger	non	-	-	-	-
Stockage du vin	non	-	-	-	-
Stockage du vin 2	non	-	-	-	-
Stockage du vin 3	non	-	-	-	-
Cave	non	-	-	-	-
Denrées alimentaires fraîches	non	-	4	-	-
Denrées hautement périssables	non	-	-	-	-
Sans étoile ou fabrication de glace	non	-	-	-	-
1 étoile	non	-	-	-	-
2 étoiles	non	-	-	-	-
3 étoiles	non	-	-	-	-
4 étoiles	Oui	366.0	-18	20.80	A
Zone 2 étoiles	non	-	-	-	-
Compartiment à température variable	-	-	-	-	-
<b>Compartiments « quatre étoiles »</b>					
Dispositif de congélation rapide			Oui		
<b>Paramètres de la source lumineuse</b> <sup>(a)</sup> <sup>(b)</sup> :					
Type de source lumineuse					
Classe d'efficacité énergétique					
<b>Durée minimale de la garantie offerte par le fournisseur</b> <sup>(b)</sup> :				2 ans	

**Informations supplémentaires:**

Lien internet vers le site web du fabricant où se trouvent les informations visées au point 4 a) de l'annexe du règlement (UE) 2019/2019 de la Commission <sup>(d)</sup> <sup>(b)</sup>:  
[www.siemens-home.bsh-group.com/energylabel](http://www.siemens-home.bsh-group.com/energylabel)

<sup>(a)</sup> tel que déterminé conformément au règlement délégué (UE) 2019/2015 de la Commission <sup>(e)</sup>.

<sup>(b)</sup> Règlement délégué (UE) 2019/2015 de la Commission du 11 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1369 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des sources lumineuses et abrogeant le règlement délégué (UE) no 874/2012 de la Commission (voir page 68 du présent Journal officiel).

<sup>(c)</sup> les modifications de ces éléments ne sont pas considérées comme pertinentes aux fins de l'article 4, paragraphe 4, du règlement (UE) 2017/1369.

<sup>(d)</sup> si la base de données sur les produits génère automatiquement le contenu définitif de cette cellule, le fournisseur ne consigne pas ces données.

<sup>(e)</sup> Règlement (UE) 2019/2019 de la Commission du 1er octobre 2019 établissant des exigences d'écoconception pour les appareils de réfrigération en vertu de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 643/2009 de la Commission (voir page 187 du présent Journal officiel).